

# Table des matières

<b>Remerciements</b>	5
<b>Préface</b>	7
<b>Abréviations</b>	9
<b>Chapitre I Historique et organisation</b>	11
<b>Section 1. L'accès à la justice</b>	11
§ 1. Le constat	11
§ 2. Les solutions ?	11
§ 3. Objet et importance de l'assurance protection juridique	13
<b>Section 2. Quelques étapes</b>	15
§ 1. La loi de 1874	15
§ 2. La directive du 22 juin 1987	15
§ 3. L'arrêté royal du 12 octobre 1990	17
§ 4. La loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre	18
§ 5. L'arrêté royal du 15 janvier 2007 dit arrêté « Onkelinx »	18
§ 6. La loi du 4 avril 2014 relative aux assurances	21
§ 7. La loi du 22 avril 2019 visant à rendre plus accessible l'assurance protection juridique et l'arrêté royal du 28 juin 2019 portant exécution des articles 8, § 2 et 11 de cette loi	25
§ 8. Les règles de conduite d'Assuralia et la déontologie des avocats	33
§ 9. La Commission mixte	36
§ 10. La circulaire C.B.F.A. du 19 octobre 2010	38
§ 11. Et demain ?	39
<b>Section 3. L'organisation de l'assurance protection juridique en Belgique</b>	40
§ 1. L'objectif de la directive et sa mise en œuvre	40
§ 2. La gestion distincte	41
§ 3. Le bureau de règlement	42
§ 4. Une troisième formule étonnante...	43

<b>Section 4. Distinction entre assurance protection juridique et «direction du litige» en assurance de responsabilité</b>	44
§ 1. Direction du litige : notion et dispositions légales	44
§ 2. Direction du litige limitée aux intérêts civils	48
§ 3. Quand l'assureur protection juridique prend le relais de l'assureur R.C.	50
§ 4. Les conflits d'intérêts en assurance de responsabilité et la prise en charge des frais de défense	51
<b>Chapitre II Notions de risque et de sinistre</b>	53
<b>Section 1. Introduction</b>	53
<b>Section 2. La définition du risque</b>	55
§ 1. Absence de définition légale	55
§ 2. Un élément objectif et un élément subjectif	56
§ 3. Intervention de l'assureur <i>ante</i> litige?	58
<b>Section 3. La définition du sinistre dans les contrats, la doctrine et la jurisprudence</b>	59
§ 1. Absence de définition légale et liberté contractuelle?	59
§ 2. Les deux thèses défendues par la doctrine	60
§ 3. Illustrations	64
§ 4. Conclusion	67
<b>Section 4. Les clauses dites d'antériorité et le délai d'attente</b>	69
§ 1. Clauses dites d'antériorité	69
§ 2. Délai d'attente (ou délai de carence)	71
<b>Section 5. Le problème des «faits intentionnels» en protection juridique</b>	72
§ 1. L'hypothèse de l'omission intentionnelle à la signature du contrat	72
§ 2. L'hypothèse des faits intentionnels pendant la vie du contrat	74
§ 3. La difficulté liée à la charge probatoire	76
<b>Chapitre III Un rapport triangulaire : les droits et les obligations de l'assuré, de l'assureur et de l'avocat</b>	79
<b>Section 1. Introduction</b>	79
<b>Section 2. Le rôle de l'assureur protection juridique</b>	80

§ 1. La fourniture de services	80
§ 2. La prise en charge de différents frais et des honoraires	86
<b>Section 3. L'intervention de l'avocat</b>	95
§ 1. La consultation de l'avocat	95
§ 2. Le libre choix de l'avocat : un droit absolu ?	97
<b>Section 4. Les conflits d'intérêts en protection juridique</b>	109
§ 1. Notion	109
§ 2. Conflits d'intérêts et simples oppositions d'intérêts	110
<b>Section 5. La procédure d'objectivité</b>	113
§ 1. Origine et étendue du mécanisme	113
§ 2. Condition de la mise en œuvre de la procédure : une « divergence d'opinions »	114
§ 3. Procédure d'objectivité, arbitrage et objectivité	117
§ 4. Inaction dommageable de l'assureur	119
<b>Section 6. Le secret professionnel de l'avocat en assurance protection juridique : un secret partagé ?</b>	120
§ 1. Le secret professionnel de l'avocat : un droit fondamental	121
§ 2. Étendue du secret professionnel	121
§ 3. L'assuré, l'avocat et l'assureur protection juridique	122
§ 4. L'assuré, l'avocat et l'assureur responsabilité civile	126
<b>Section 7. Les honoraires et la T.V.A.</b>	127
§ 1. Information et juste modération	127
§ 2. La T.V.A. sur les honoraires et frais d'avocat	129
<b>Section 8. Les modes alternatifs de règlement des conflits</b>	130
§ 1. Introduction	130
§ 2. Quelques modes alternatifs de règlement des conflits	134
<b>Section 9. Les différentes responsabilités : avocat, assureur et courtier</b>	142
§ 1. L'avocat	143
§ 2. L'assureur	145
§ 3. Le courtier	146
<b>Section 10. Quelques questions pratiques</b>	148
§ 1. La prescription de l'action de l'assuré contre l'assureur	148
§ 2. La prescription de l'action de l'avocat contre l'assureur	151
§ 3. Le conseil technique... de l'assuré : ni un juriste, ni un inspecteur d'assurance	152

§ 4.	Transaction entre un assuré en protection juridique et son adversaire en cours de procédure	154
§ 5.	Le principe indemnitaire	156
§ 6.	Les frais et dépens – l’indemnité de procédure	158
§ 7.	Les récupérations de fonds après jugement	160
§ 8.	Premières questions relatives à la loi du 22 avril 2019 et à son arrêté d’exécution	161
§ 9.	Transaction pénale, audition par la police et prise en charge par l’assureur de l’intervention de l’avocat	169
<b>Annexes</b>		173
<b>Annexe 1</b>	Loi du 4 avril 2014 relative aux assurances (extraits)	175
<b>Annexe 2</b>	Arrêté royal du 12 octobre 1990 relatif à l’assurance protection juridique ( <i>M.B.</i> , 8 novembre 1990)	177
<b>Annexe 3</b>	Loi du 22 avril 2019 visant à rendre plus accessible l’assurance protection juridique ( <i>M.B.</i> , 8 mai 2019)	180
<b>Annexe 4</b>	Arrêté royal du 28 juin 2019 portant exécution des articles 8, § 2 et 11 de la loi du 22 avril 2019 et son annexe ( <i>M.B.</i> , 12 juillet 2019)	188
<b>Annexe 5</b>	Arrêté royal du 16 juillet 2019 relatif à la forme que devra prendre l’attestation fiscale permettant la déduction prévue par la loi du 22 avril 2019 ( <i>M.B.</i> , 29 juillet 2019)	234
<b>Annexe 6</b>	Règlement de l’O.B.F.G. du 12 décembre 2011 ratifiant le protocole d’accord du 3 novembre 2011 entre les assureurs de protection juridique affiliés à Assuralia, l’O.V.B. et l’O.B.F.G. ( <i>M.B.</i> , 7 février 2012)	241
<b>Annexe 7</b>	Circulaire C.B.F.A. du 19 octobre 2010 sur l’assurance protection juridique	247
<b>Annexe 8</b>	Règles de conduite de l’assureur de protection juridique (Assuralia)	256
<b>Annexe 9</b>	Décision T.V.A. n° E.T.126.564/2 du 23 septembre 2016	260